



**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DE
L'HERBE À POUX
ET DES AUTRES POLLENS ALLERGÈNES
2015-2017**



15-244-02F © Gouvernement du Québec, 2015

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-550-73997-5 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Auteure

Madame Isabelle Demers, conseillère scientifique, Institut national de santé publique du Québec

Collaborateurs

Madame Marion Schnebelen, coordonnatrice en santé environnementale, ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité directeur de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) :

Madame Carol-Ann Roy, ingénieure junior, Société québécoise des infrastructures

Monsieur Stéphane Bouchard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Monsieur Romain Néron, conservateur de l'Herbier du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Monsieur Martin Joly, professionnel de soutien, ministère des Transports du Québec

Monsieur Jérôme Lapointe, directeur par intérim de l'expertise et du développement des infrastructures, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Chantal Saucier, architecte, ministère de la Santé et des Services sociaux

Ce projet est financé par le Fonds vert du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Liste des abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
DSP	Direction de santé publique
INRS	Institut national de la recherche scientifique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PACC	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
RSS	Région sociosanitaire
SQI	Société québécoise des infrastructures
SQRPA	Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes
TQHP	Table québécoise sur l'herbe à poux

Avant-propos

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020), intitulé *Le Québec en action vert 2020*, est constitué de 30 priorités qui s'articulent autour de deux grands objectifs : d'une part, la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de l'objectif d'adaptation, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est responsable de la mise en œuvre de la priorité 26 qui vise à prévenir les maladies, les blessures, la mortalité et les répercussions psychosociales liées aux changements climatiques.

La mise en place du projet de SQRPA fait partie des mesures prévues dans la priorité 26. Une enveloppe budgétaire a été allouée à cette mesure par le Fonds vert, qui finance le PACC 2013-2020, pour la période 2013-2017 (phase 1 du PACC 2013-2020).

La Stratégie est également en lien avec les orientations de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., chapitre S-2.2), qui vise la protection de la santé de la population et la mise en place de conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population en général.

Le projet de SQRPA découle des travaux de la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP), une table intersectorielle du MSSS formée d'un ensemble d'intervenants provinciaux préoccupés par le contrôle de l'herbe à poux. Active pendant plus de 15 ans, la TQHP a permis de faciliter l'arrimage entre les principaux partenaires et a contribué à améliorer l'efficacité et la portée des interventions de contrôle de l'herbe à poux. Cette table a été démantelée en 2015 pour être remplacée par le comité directeur de la SQRPA.

1. Contexte et enjeux soulevés

Les pollens de certaines espèces d'arbres, de graminées ou de mauvaises herbes sont les principaux responsables de la rhinite allergique saisonnière, communément appelée rhume des foins. Selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population de 2008, 13 % de la population québécoise de 15 ans et plus serait allergique aux pollens, soit une personne sur huit.

Parmi les différentes espèces de pollens allergènes, celui de l'herbe à poux représente une préoccupation considérable pour le réseau québécois de la santé publique depuis plus de 30 ans. Il constitue la plus importante cause de rhinite allergique saisonnière dans tout le nord-est de l'Amérique du Nord et serait responsable d'environ 75 % des allergies aux pollens, touchant ainsi environ 1 Québécois sur 10. De plus, en 2005, les coûts de santé attribuables à l'herbe à poux ont été évalués entre 156,5 et 240 millions de dollars. L'herbe à poux est présente dans des densités variables, allant de rare à abondante, dans 15 régions sociosanitaires québécoises.

La prévalence de la rhinite allergique saisonnière est en constante augmentation depuis les dernières décennies, et ce, à l'échelle mondiale. Pour expliquer ce phénomène, plusieurs études mettent en évidence l'effet des changements climatiques sur les espèces végétales, car la simple prédisposition génétique ne peut expliquer à elle seule cette augmentation rapide.

Plus précisément, la combinaison de températures plus chaudes et de concentrations accrues de CO₂ peut entraîner des changements dans la production, la distribution et la dispersion des aéroallergènes, de même que dans la concentration de protéines allergènes contenues dans le pollen. Ainsi, on remarque un allongement de la saison de croissance des plantes allergènes et on observe qu'un climat plus chaud fait en sorte que de nouvelles zones, plus au nord, deviennent favorables à l'établissement de certaines plantes, dont l'herbe à poux. De plus, non seulement les plantes allergènes produisent une plus grande quantité de pollen, mais l'allergénicité de ce pollen serait également plus grande. Dans ce contexte, il devient incontournable d'adapter les modes d'intervention et les pratiques d'entretien dans certains milieux pour réduire les effets sur la santé des pollens allergènes, principalement celui de l'herbe à poux. Il ne manque aujourd'hui qu'un arrimage entre les organisations pour gérer efficacement les terrains les plus infestés au Québec. C'est donc dans cette optique que le projet de la **Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)** est mis en place par le MSSS.

2. Les assises

Au Québec, les 10 dernières années ont marqué une avancée importante des connaissances sur la gestion de l'herbe à poux. L'acquisition de données probantes sur l'effet positif du contrôle de son pollen a permis de renforcer la pertinence de gérer la plante à l'échelle des municipalités.



Le projet Herbe à poux 2007-2010¹ a ainsi démontré qu'il est tout à fait possible, à peu de frais, de faire une gestion efficace de l'herbe à poux à l'échelle d'une municipalité tout en ayant une réelle incidence sur la santé de la population allergique (Direction de santé publique [DSP] de la Montérégie, 2012). Le mode d'intervention préconisé au cours de ce projet, la gestion concertée, a été jugé très efficace par rapport au mode d'intervention minimal généralement appliqué au Québec (DSP de la Montérégie, 2013). Concrètement, la gestion concertée a consisté à mobiliser différents acteurs clés de la communauté (ex. : municipalité, MTQ et autres grands propriétaires et gestionnaires de terrains privés ou publics) pour mettre en œuvre une action commune et simultanée de contrôle de l'herbe à poux. Au cours de l'étude, les coûts suivants ont été répertoriés :

La concertation des intervenants locaux est un gage de succès. Les avantages des interventions de contrôle de l'herbe à poux sont encore plus visibles quand les différentes parties concernées s'associent pour les effectuer simultanément.

- Adaptation d'un balai mécanique de rues : 800 \$;
- Ajout d'une tonte aux deux normalement prévues dans le calendrier d'entretien des terrains municipaux vacants, du lieu d'élimination de la neige et des routes (340 km linéaires)² : 20 000 \$/an.

Cette étude appuie ainsi l'adoption de programmes d'intervention intensifs adaptables à la réalité du monde municipal.

En 2008, la DSP de Montréal a publié les résultats d'une étude portant sur les liens entre la prévalence des manifestations allergiques et le degré d'infestation locale par l'herbe à poux chez les enfants de 6 mois à 12 ans résidant sur l'île de Montréal (Jacques et autres, 2008). Deux types de données ont été utilisées pour établir

L'influence du pollen de l'herbe à poux sur la prévalence des manifestations allergiques se fait sentir dans un rayon de 300 à 1 000 m à partir de sa source.

cette relation : la cartographie de l'herbe à poux effectuée grâce à des inventaires de terrain et la mesure de la prévalence des manifestations allergiques par un sondage mixte (Internet et téléphone). Cette étude montre une relation statistiquement significative entre le risque de manifestations allergiques et le niveau d'exposition locale à l'herbe à poux (zone d'influence de 300 à 1 000 m). Cela laisse supposer que le degré d'infestation locale dans

le quartier immédiat de l'enfant influence considérablement la prévalence des manifestations allergiques. L'étude montre ainsi la pertinence d'une action locale de contrôle de l'herbe à poux pour réduire la fréquence des allergies dans la population.

Par ailleurs, les travaux d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont prouvé l'efficacité de la tonte, qui est la méthode de contrôle la plus utilisée. Ces travaux ont également permis de déterminer les périodes les plus propices pour effectuer la tonte (Simard et autres, 2011). L'étude a été effectuée dans des conditions contrôlées en appliquant deux tontes : la première à la mi-juillet et la seconde à la mi-août. Cette façon de faire

¹ Pour plus d'information sur ce projet, consulter la page www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/pollens.

² Le calendrier d'entretien de base généralement appliqué dans les municipalités inclut deux tontes au cours de l'été, dont une en juin. Dans le cadre du projet Herbe à poux 2007-2010, une troisième tonte a été ajoutée au calendrier. Ainsi, les tontes ont eu lieu en juin, en juillet et en août. Certaines municipalités pourraient choisir de conserver les deux tontes, en modifiant le calendrier en fonction du cycle de l'herbe à poux, donc de faire une tonte à la mi-juillet et une autre à la mi-août.

a permis de réduire les quantités de pollen émis par l'herbe à poux de 9 fois et de diminuer la quantité de graines de 5 fois.

La tonte est une méthode de contrôle de l'herbe à poux efficace lorsqu'elle est effectuée aux bons moments dans la saison, soit à la mi-juillet et à la mi-août. Afin d'optimiser l'intervention, il faut cibler les terrains propices à l'infestation situés près de la population, soit :

- les bordures de routes et de trottoirs;
- les terrains vagues;
- les terrains industriels;
- les terrains récréatifs;
- les services d'utilité publique³;
- les dépôts à neige;
- les terrains en construction.

Données régionales

La figure 1 présente la distribution géographique de l'herbe à poux au Québec. À noter que la distribution de l'herbe à poux a probablement changé depuis la production de cette carte (2001), en raison notamment des changements climatiques qui peuvent avoir entraîné depuis une expansion de l'aire de répartition géographique de l'herbe à poux.

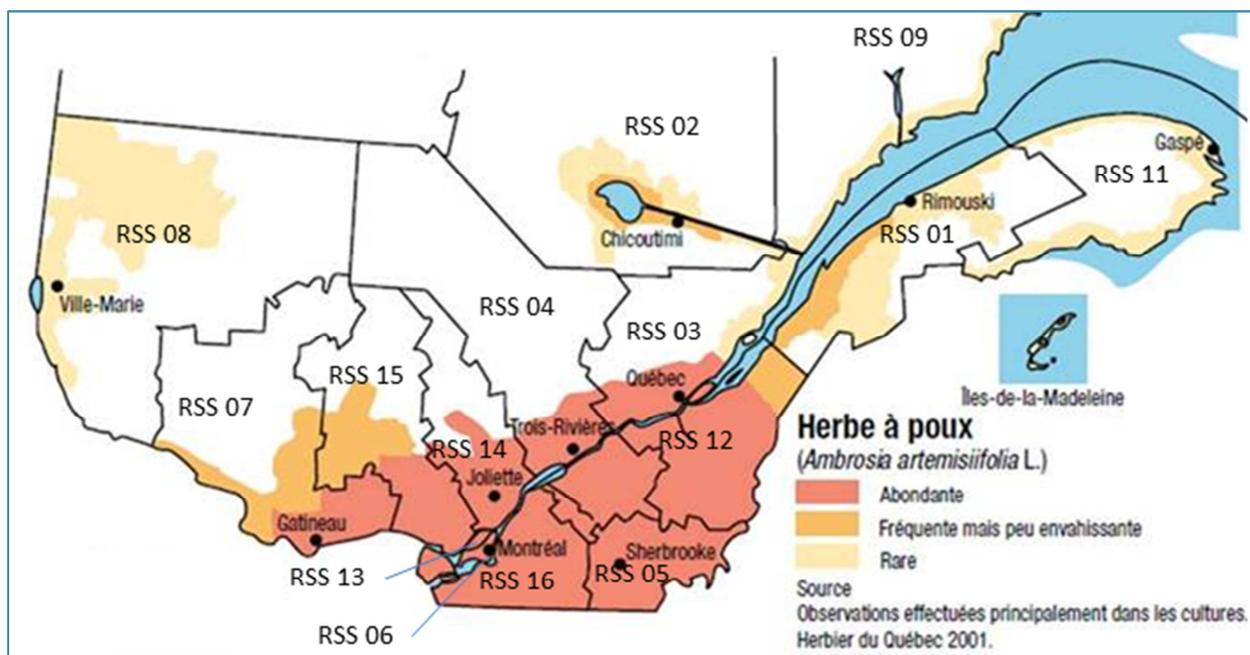


Figure 1 Zone de répartition géographique de l'herbe à poux

Le tableau 1 présente les prévalences régionales de rhinite allergique en fonction des saisons (donc du type d'allergène).

³ Les services d'utilité publique comprennent les terrains où se situent des infrastructures liées au transport (gares, aéroports, garages municipaux, etc.), à la distribution d'énergie (électricité et gaz), à l'hygiène (aqueduc et égout) et aux communications (téléphone et radio).

Tableau 1 Prévalences régionales de la rhinite allergique en fonction des saisons chez les 15 ans et plus au Québec (tiré de Canuel et autres, 2012)

Région sociosanitaire (RSS)	Symptômes de rhinite allergique au cours des périodes suivantes			Prévalence combinée de la rhinite allergique associée à l'herbe à poux ^d (%)
	Avril à septembre ^a (%)	Avril à mai ^b (%)	Août ^c (%)	
01 – Bas-Saint-Laurent	7,4	3,8	3,5	7,2
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7,5	5,5	2,8	5,7
03 – Capitale-Nationale	8,7	4,9	3,5	10,2
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	9,2	4,9	5,0	10,5
05 – Estrie	9,1	5,3	3,6	7,4
06 – Montréal	11,6	6,5	5,9	12,3
07 – Outaouais	10,1	6,4	4,3	12,6
08 – Abitibi-Témiscamingue	7,1	4,3	2,1	4,0
09 – Côte-Nord	6,5	3,5	2,2	4,4
10 – Nord-du-Québec	6,9	4,4	2,1	4,1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7,1	4,0	2,6	5,3
12 – Chaudière-Appalaches	8,9	5,3	3,8	7,5
13 – Laval	12,6	6,7	6,4	13,4
14 – Lanaudière	11,1	6,1	6,0	13,1
15 – Laurentides	12,2	6,6	5,9	12,4
16 – Montérégie	13,6	7,0	7,1	14,8
Régions où l'herbe à poux est qualifiée d'abondante^e	s. o.	s. o.	5,6	12,1
Régions où l'herbe à poux est jugée rare ou peu envahissante^f	s. o.	s. o.	2,8	5,6
Ensemble du Québec	10,9	6,0	5,3	11,4

^a La période d'avril à septembre correspond à l'indicateur de rhinite allergique saisonnière (proportion de la population qui a eu des symptômes de rhinite allergique pour au moins un des mois suivants : avril, mai, juin, juillet, août ou septembre).

^b La période d'avril à mai correspond à l'indicateur de la rhinite allergique au cours de la période de pollinisation des arbres (proportion de la population qui a eu des symptômes de rhinite allergique pour au moins un des mois suivants : avril ou mai).

^c Le mois d'août correspond à l'indicateur de la rhinite allergique au cours de la période de pollinisation de l'herbe à poux (proportion de la population qui a eu des symptômes de rhinite allergique au mois d'août).

^d Prévalence combinée = prévalence des symptômes + prévalence du diagnostic médical.

^e RSS 03, 04, 05, 06, 07, 12, 13, 14, 15, 16

^f RSS 01, 02, 08, 09, 10, 11

Note : Trame grise : régions où l'herbe à poux est jugée abondante selon la carte présentée à la figure 1.

Trame blanche : régions où l'herbe à poux est rare ou peu envahissante.

3. Le projet de SQRPA

Puisque le pollen de l'herbe à poux est le principal allergène au Québec, la SQRPA sera fortement orientée sur les actions de contrôle de cette plante. Toutefois, les problèmes liés aux autres pollens allergènes (arbres, graminées et mauvaises herbes) ne seront pas négligés. De plus, dans une éventuelle deuxième phase de la stratégie (au-delà de 2017), des mesures plus ciblées sur ces autres pollens allergènes pourront être entreprises.

But de la Stratégie

Mobiliser les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les municipalités et arrondissements afin qu'ils contribuent à la réduction des répercussions sanitaires associées aux pollens allergènes, principalement celui de l'herbe à poux.

Vision

Faire en sorte que les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les municipalités et arrondissements s'engagent dans la gestion des pollens allergènes. À terme, la SQRPA vise l'intégration de mesures de contrôle des pollens allergènes dans les pratiques courantes d'entretien de ces organisations.

Principe directeur

La Stratégie est basée sur la concertation entre les différentes parties prenantes.

Les acteurs concernés par le contrôle des pollens sont nombreux. La SQRPA vise les propriétaires et les gestionnaires de grands terrains publics et privés et, plus spécifiquement, les trois types d'intervenants suivants :

1. les municipalités ou arrondissements qui, eux-mêmes gestionnaires de grandes superficies de terres publiques et responsables de l'aménagement du territoire et des espaces verts, ont le pouvoir et la capacité de contrôler les pollens sur leur territoire;
2. les ministères et organismes gouvernementaux qui sont propriétaires de nombreux terrains (ex. : réseau de l'éducation, réseau de la santé, voies de transport);
3. les autres grands propriétaires de terrains publics et privés, et leurs gestionnaires ou représentants (ex. : Hydro-Québec, Gaz Métro, Canadien National, Canadien Pacifique et entreprises agricoles), parce qu'ils peuvent avoir un effet considérable sur le contrôle de cette plante en intégrant des mesures particulières dans leurs pratiques courantes.

La population générale, bien qu'interpellée dans la lutte contre l'herbe à poux, n'est pas visée directement par la SQRPA, car le problème de l'herbe à poux se situe davantage sur les terrains soumis à des perturbations fréquentes (bordures de routes, terrains vagues, terrains industriels, etc.) que sur les terrains résidentiels. De plus, grâce à la tonte régulière des pelouses résidentielles, l'émission de pollen est considérablement limitée. La population peut toutefois avoir un rôle à jouer dans le contrôle des autres pollens allergènes, notamment dans ses choix de végétaux pour l'aménagement des terrains privés résidentiels.

La SQRPA interpelle par ailleurs certains principes de développement durable, comme énoncés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) :

PRINCIPE	DESCRIPTION
Santé et qualité de vie	Amélioration de la santé et de la qualité de vie grâce à la diminution des symptômes d'allergie qu'entraîneront les mesures mises en place dans le cadre de la SQRPA
Protection de l'environnement	Amélioration de la qualité de l'air (diminution des concentrations de pollens) Promotion de méthodes à très faible impact sur l'environnement (tonte), donc aucun enjeu lié à l'usage de pesticides
Participation et engagement	Mobilisation de la communauté locale pour la mise en œuvre d'actions concertées de contrôle des pollens
Accès au savoir	Sensibilisation du public : permettre de reconnaître et de contrôler l'herbe à poux
Subsidiarité	La SQRPA encourage les municipalités à prendre en charge le problème des pollens allergènes en mettant en place un plan de contrôle des pollens allergènes Les ministères et organismes gouvernementaux sont également appelés à mettre en place les mesures nécessaires pour contrôler l'herbe à poux (exemplarité de l'État)
Prévention	La méthode de contrôle de l'herbe à poux préconisée, soit l'arrachage ou la tonte de l'herbe à poux, vise à éviter ou à diminuer les quantités de pollens émis dans l'air
Préservation de la biodiversité	La SQRPA promeut l'augmentation de la biodiversité végétale afin d'empêcher l'herbe à poux de s'implanter et, par le fait même, de diminuer les concentrations de pollens d'une même espèce (principe de diversification des plantations)

4. Objectifs et mesures

Le contrôle des pollens allergènes est nécessaire afin de réduire le fardeau des allergies saisonnières. Toutefois, ce contrôle ne peut viser la suppression totale des plantes allergènes, car les conséquences économiques, écologiques et sociales seraient colossales. Cela est particulièrement vrai dans le cas des arbres, qui sont essentiels, notamment pour réduire les effets des îlots de chaleur et pour améliorer la qualité de l'air. Dans le cas de l'herbe à poux, on ne peut envisager son éradication complète puisque c'est une plante indigène. Il est toutefois possible de la contrôler efficacement. Ainsi, il devient nécessaire de réfléchir à l'organisation et à la gestion des terrains en prenant en compte le problème des allergies aux pollens. Les objectifs de la SQRPA présentés ci-après s'inscrivent donc dans cette perspective de promotion du contrôle des pollens.

Objectif 1

Inciter les ministères et organismes gouvernementaux à entretenir leurs terrains conformément aux bonnes pratiques de contrôle des pollens allergènes, en mettant l'accent sur le pollen de l'herbe à poux

Dans une optique d'exemplarité de l'État, les terrains occupés par les ministères et organismes gouvernementaux devront être entretenus conformément aux lignes directrices préconisées par le MSSS. Pour ce faire, la Société québécoise des infrastructures (SQI) sera mise à contribution. Cette société gère un parc immobilier de plus de 1 100 immeubles occupés par des ministères et des organismes publics sur l'ensemble du territoire québécois.

Indicateur	Nombre d'immeubles gouvernementaux où les mesures préconisées par la SQRPA ont été mises en application
Cible	D'ici 2017, adoption de mesures de contrôle de l'herbe à poux dans 100 % des immeubles appartenant au gouvernement du Québec et gérés par la SQI
Mesures envisagées	<ul style="list-style-type: none">• Modification du devis normalisé d'entretien des terrains de la SQI afin d'intégrer une clause sur le contrôle de l'herbe à poux• Diffusion d'informations dans le réseau de la SQI afin de sensibiliser les ministères, les organismes gouvernementaux et les entreprises chargées de l'entretien des terrains au contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes• Diffusion d'informations dans le réseau de l'éducation afin de sensibiliser ses membres (commissions scolaires, universités, collèges, etc.) au contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes• Diffusion d'informations dans le réseau de la santé afin de sensibiliser ses membres au contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes
Partenaires	SQI, INSPQ, ministères et organismes gouvernementaux
Échéancier	Modification du devis normalisé de la SQI : Février 2016 Diffusion des informations dans les organisations ciblées : Avril 2016

Objectif 2

Favoriser l'adoption par les municipalités et arrondissements d'un plan de contrôle des pollens allergènes visant principalement l'herbe à poux

Le plan de contrôle des pollens allergènes constitue l'outil idéal pour orienter la gestion responsable des terrains chez les grands propriétaires et gestionnaires de terrains publics et privés. En favorisant son intégration dans leurs pratiques courantes d'entretien, on favorise une diminution de la charge pollinique dans l'air et on assure un certain contrôle de l'introduction d'espèces allergènes dans les aménagements.

Afin d'inciter les municipalités et arrondissements à concevoir et à mettre en œuvre des plans de contrôle des pollens allergènes, un programme de subvention, financé par le Fonds vert du Québec dans le cadre du PACC 2013-2020, sera mis en place par le MSSS. Ce programme permettra aux intervenants visés de s'engager dans la démarche en collaboration avec des acteurs locaux.

Indicateur	Nombre de municipalités ou arrondissements qui ont produit un plan de contrôle des pollens dans le cadre du programme d'aide financière ou par leurs propres moyens	
Cible	D'ici 2017, participation de 15 municipalités dans le contrôle de l'herbe à poux	
Mesures envisagées	Un programme de subvention, financé par le Fonds vert du Québec dans le cadre du PACC 2013-2020, sera mis en place par le MSSS. Ce programme permettra aux municipalités de s'engager dans la démarche en collaboration avec des acteurs locaux	
Partenaires	MAMOT, INSPQ, municipalités et arrondissements	
Échéancier	Lancement du programme d'aide financière :	Septembre 2015
	Date limite pour soumettre une proposition de projet :	29 janvier 2016
	Confirmation de financement pour les projets retenus :	26 février 2016
	Remise des rapports finaux des projets :	30 décembre 2017

Objectif 3

Soutenir les municipalités, les arrondissements, les ministères et organismes gouvernementaux dans la planification et la mise en œuvre de mesures de contrôle des pollens allergènes

Pour aider les municipalités et arrondissements ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux à s'engager dans la démarche de mise en œuvre de mesures de contrôle des pollens allergènes, un soutien leur sera offert. Dans le cadre de la SQRPA, ce soutien se traduira de différentes façons, dont notamment en fournissant des outils divers, des guides et des documents préformatés qu'ils pourront adapter selon leurs besoins.

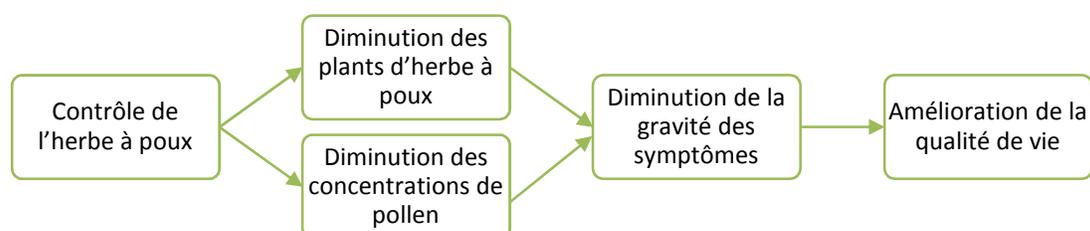
Indicateur	Nombre d'organisations (municipalités, arrondissements, ministères et organismes gouvernementaux) jointes par la diffusion des outils	
Cible	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % des municipalités et arrondissements joints par la diffusion des outils, guides et autres documents • 100 % des ministères et organismes gouvernementaux joints par la diffusion des outils, guides et autres documents 	

Mesures envisagées	<ul style="list-style-type: none"> • Guide pour l'élaboration de plans de contrôle • Cartographie du potentiel d'infestation des terrains par l'herbe à poux • Modélisation bioclimatique du développement de l'herbe à poux • Forum de la SQRPA (site sécurisé) 										
Partenaires	MAMOT, MAPAQ, MTQ, INSPQ, AAC, Hydro-Québec, certaines DSP et quelques municipalités (à déterminer)										
Échéancier	<table border="0"> <tr> <td>Guide :</td> <td>Septembre 2015</td> </tr> <tr> <td>Forum de la SQRPA accessible en ligne :</td> <td>Septembre 2015</td> </tr> <tr> <td>Site Internet de la SQRPA en ligne :</td> <td>Septembre 2015</td> </tr> <tr> <td>Modélisation bioclimatique :</td> <td>Avril 2016</td> </tr> <tr> <td>Outil cartographique disponible :</td> <td>Janvier 2016</td> </tr> </table>	Guide :	Septembre 2015	Forum de la SQRPA accessible en ligne :	Septembre 2015	Site Internet de la SQRPA en ligne :	Septembre 2015	Modélisation bioclimatique :	Avril 2016	Outil cartographique disponible :	Janvier 2016
Guide :	Septembre 2015										
Forum de la SQRPA accessible en ligne :	Septembre 2015										
Site Internet de la SQRPA en ligne :	Septembre 2015										
Modélisation bioclimatique :	Avril 2016										
Outil cartographique disponible :	Janvier 2016										

Objectif 4

Évaluer l'efficacité des plans de contrôle des pollens allergènes dans les municipalités et arrondissements

Compte tenu de l'existence d'une association entre les concentrations de pollen d'herbe à poux dans l'air et l'apparition des symptômes de rhinite allergique, il est permis de croire que la diminution des concentrations conduira logiquement à une diminution de la gravité des symptômes chez les personnes allergiques et, par le fait même, à une amélioration de leur qualité de vie. Ainsi, si des mesures de contrôle sont appliquées correctement dans le cadre d'un plan de contrôle, une diminution des concentrations polliniques sera probablement observée.



Indicateur	Concentration de pollens en milieu résidentiel (mesures diachroniques avant-après) dans les municipalités ayant bénéficié du programme d'aide financière et ayant mis en œuvre un plan de contrôle des pollens
Cible	Diminution de 40 % des concentrations de pollens postintervention en milieu résidentiel, dans les municipalités et les arrondissements ayant bénéficié du programme d'aide financière et ayant mis en œuvre un plan de contrôle

Mesures envisagées	Le suivi des concentrations des pollens sera effectué par le MSSS, en collaboration avec les porteurs de projet. Une comparaison des concentrations avant et après les interventions permettra d'observer si la quantité de pollens dans l'air a diminué. Ce suivi des concentrations polliniques sera effectué sur certains sites choisis par le MSSS parmi les projets retenus pour financement	
Partenaires	Municipalités, AAC, autres (à déterminer)	
Échéancier	Mesure des concentrations T_0 :	Été 2016
	Mesure des concentrations T_{final} :	Été 2017
	Rapport du programme de mesure des concentrations :	Octobre 2017

Description des mesures

Programme d'aide financière

Un programme d'aide financière est mis en place pour inciter les municipalités et arrondissements à concevoir et à mettre en œuvre des plans de contrôle des pollens allergènes visant principalement l'herbe à poux. Ces plans de contrôle devront inclure la mobilisation du milieu et l'application de méthodes de contrôle de l'herbe à poux. Une enveloppe budgétaire de 360 000 \$ est réservée pour ce programme, qui se terminera en 2017. Le financement est offert à une municipalité ou à un arrondissement pour une année uniquement (financement non récurrent). Pour y avoir accès, les municipalités doivent s'engager formellement dans la lutte contre l'herbe à poux par l'adoption d'une politique publique (règlement et plan d'action), par une résolution du conseil municipal ou par toute autre forme d'engagement garantissant la pérennité de la mesure dans la communauté. En outre, des critères d'admissibilité au programme ont été définis :

1. Le demandeur doit être une municipalité ou un arrondissement;
2. Les terrains visés par le plan de contrôle doivent être situés en zones habitées et colonisées par l'herbe à poux;
3. La municipalité ou l'arrondissement doit avoir une population de 15 000 habitants ou plus;
4. Une contribution minimale de 25 % doit provenir du milieu où le projet se réalise (municipalité, arrondissement et partenaires locaux);
5. Une évaluation du plan de contrôle sur la base d'indicateurs de résultats doit être prévue.

Un comité d'évaluation des projets a pour mandat de sélectionner les projets à financer. Concernant l'évaluation du plan de contrôle (critère 5), celle-ci doit essentiellement consister à effectuer un bilan des interventions afin d'évaluer l'atteinte des objectifs du plan de contrôle. Ce suivi doit se faire sur la base d'indicateurs de résultats et de cibles prédéfinies.

Un document d'appel de propositions de projets (cadre normatif), regroupant toutes les informations pertinentes pour la présentation d'une demande d'aide financière, est accessible sur le site www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/pollens.

Guide de gestion et de contrôle de l’herbe à poux et des autres pollens allergènes

Un guide sur la gestion et le contrôle de l’herbe à poux et des autres pollens allergènes est accessible pour les organisations désireuses de mettre en place un plan de contrôle des pollens allergènes. Ce guide, destiné aux gestionnaires de terrains publics et privés, a pour objectif de présenter les différentes étapes à mettre en œuvre pour réaliser ce plan, depuis la reconnaissance de la plante et sa localisation jusqu’à l’intervention sur le terrain. Une attention particulière est portée à l’herbe à poux dans ce guide, mais les méthodes de gestion et de contrôle des autres pollens allergènes sont tout de même abordées.

Cartographie de l’herbe à poux

Un outil cartographique permettant de localiser les sites les plus propices à l’infestation par l’herbe à poux sera mis à la disposition des municipalités et des arrondissements. La méthode proposée pour établir cette cartographie a été créée dans le cadre d’un projet réalisé conjointement par les directions de santé publique des régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de la Montérégie. Elle est basée sur le type d’occupation du sol et permet de produire des cartes de risque qui indiquent les sites où le type d’occupation du sol présente une forte probabilité de présence d’herbe à poux. Les cartes de risque tiennent également compte de la densité de population du secteur. L’outil cartographique sera accessible en ligne (détails à venir).

Parallèlement, un projet de télédétection des colonies d’herbe à poux à l’aide d’images satellitaires est mené par l’INRS et l’INSPQ. Les résultats de ce projet, lorsque disponibles, pourront être utilisés en complément à la cartographie basée sur l’occupation du sol pour déterminer les secteurs où l’herbe à poux est abondante.

Modélisation bioclimatique du développement de l’herbe à poux

Un système de prévision des dates d’apparition des différents stades de développement de la plante à l’aide d’un modèle bioclimatique, conçu par AAC, sera mis en place dans le cadre de la SQRPA. Le modèle se base sur des données climatiques d’une région afin de prédire les dates d’atteinte de chaque stade de croissance de l’herbe à poux. Les résultats de la modélisation seront accessibles sur le forum de la SQRPA et pourront être utilisés dans différentes communications : alerte pour communiquer en temps opportun les informations sur les périodes optimales d’intervention, bulletins d’informations, communiqués de presse, etc.

Forum de soutien technique

Un soutien technique destiné aux intervenants locaux et régionaux (municipalités, DRSP, ministères et organismes tels que MTQ, Hydro-Québec, etc.) est mis en place afin d’orienter et d’optimiser les mesures de lutte aux pollens allergènes. Ce soutien se fait à l’aide d’une plateforme sécurisée qui permet la communication et les échanges entre les intervenants grâce à un forum de discussion. De la documentation technique et scientifique est également disponible sur tout sujet concernant la gestion des pollens allergènes, notamment les méthodes de contrôle de l’herbe à poux, les moments propices à l’intervention, les stratégies de communication à la population, la concertation avec les partenaires (propriétaires terriens), la localisation et la priorisation des sites d’intervention, etc. Pour y accéder, il faut s’inscrire à l’adresse suivante : <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/z99f>. Dans le menu à gauche de la page, cliquez sur « Adhérez à un forum » et remplissez la fiche d’adhésion. Vous devez choisir « Stratégie québécoise de réduction de l’herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) » dans la liste déroulante des forums. Pour plus d’informations

sur le fonctionnement du forum, vous pouvez consulter le guide de l'utilisateur (accessible dans le menu à gauche de la page).

Parallèlement, un site Internet regroupant de l'information générale sur la SQRPA et les pollens allergènes est également accessible : www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/pollens.

Mesure des concentrations de pollens avant et après les interventions

Dans le cadre du programme d'aide financière, des mesures des concentrations de pollens dans l'air permettront d'évaluer si les interventions ont entraîné une diminution de ces pollens. Les concentrations polliniques avant et après les interventions seront comparées à cette fin.

Les suivis seront effectués par le MSSS au cours des saisons 2016 et 2017 sur certains sites qu'il choisira parmi les projets retenus pour financement. La collaboration des responsables de projets financés sera demandée afin de réaliser les tâches rattachées à ce suivi, comme notamment la localisation des sites d'échantillonnage, l'installation des appareils de mesure et l'opération des appareils. Un accompagnement complet sera offert par le MSSS pour la réalisation de ces tâches. Celui-ci assumera tous les coûts directs liés à ce suivi. Un bilan de ces mesures sera produit par le MSSS à la fin du programme.

Évaluation de la mise en œuvre de la SQRPA

Une évaluation complète de la mise en œuvre de la SQRPA sera effectuée. La pertinence, l'efficacité, les répercussions et l'efficience de la SQRPA seront ainsi analysées, et une série d'indicateurs seront proposés. Pour ce faire, des entrevues, des sondages et une analyse documentaire seront effectués. Un rapport d'évaluation sera produit à la fin de l'année 2017.

5. Gouvernance de la SQRPA

La SQRPA est gouvernée par un comité directeur interministériel présidé par le MSSS. Les organisations suivantes le composent :

- MAMOT;
- MTQ;
- MAPAQ;
- MEESR;
- SQI.

Le comité directeur de la SQRPA a pour mandat d'encadrer la mise en œuvre de la stratégie, de définir les enjeux, les orientations stratégiques, les priorités et les objectifs spécifiques de la stratégie, de même que d'approuver tous les documents produits.

Conclusion

L'implantation de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes constituerait une première en matière de lutte contre les allergies aux pollens. Aucune autre initiative aussi intégratrice n'existe ailleurs dans le monde, bien que plusieurs pays se mobilisent, depuis une quinzaine d'années, pour contrer l'infestation de leur territoire.

Compte tenu de l'accroissement important d'allergies respiratoires attribuables aux pollens au cours des dernières décennies et compte tenu de l'importance grandissante qui y est accordée, notamment par les intervenants de santé publique en Amérique du Nord et en Europe, la mise en place de la Stratégie est pertinente et répond à des besoins exprimés depuis plusieurs années par les milieux de la santé et municipal.

Par ailleurs, les mesures proposées dans la Stratégie encourageront l'harmonisation des actions qui, actuellement, sont menées de façon isolée, ponctuelle et non concertée. En effet, l'absence de concertation entre les intervenants locaux ou régionaux fait en sorte que l'effet bénéfique des interventions demeure actuellement peu important. Enfin, les moyens proposés pour contrôler les pollens allergènes sont sans incidences sur la santé et sur l'environnement.

Bibliographie

DSP de la Montérégie (2012). *Projet herbe à poux 2007-2010 : résumé scientifique – phase 1*, MSSS, accessible à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2011/11-244-03W.pdf>.

DSP de la Montérégie (2013). *Mobiliser une communauté du sud du Québec pour contrer l'herbe à poux : analyse des coûts de l'intervention et de ses effets sur la distribution spatiale des plants du pollen et des symptômes d'allergie chez des adultes*, Institut national de santé publique du Québec.

JACQUES, Louis, et autres (2008). *Prévalence des manifestations allergiques associées à l'herbe à poux chez les enfants de l'île de Montréal*, Direction de la santé publique de Montréal.

SIMARD, Marie-Josée, et Diane-Lyse BENOÎT (2011). « Effect of repetitive mowing on common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia* L.) pollen and seed production », *Annals of Agricultural and Environmental Medicine*, vol. 18, n° 1, p. 55-62.